

La Musique pendant la guerre. Revue musicale mensuelle



La Musique pendant la guerre. Revue musicale mensuelle. 1915/12/10.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.
- 4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.
- 5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.
- 6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter

reutilisationcommerciale@bnf.fr.

M. Corneil de Thoran, Chef d'Orchestre du Théâtre Royal de la Monnaie, actuellement au front, s'est échappé de Bruxelles pendant l'occupation allemande pour venir s'engager dans l'armée belge. Nous avons demandé à l'éminent Chef d'Orchestre de bien vouloir nous relater sa fuite de Bruxelles, voici ce qu'il nous écrit:

Vous êtes très aimable de me proposer de relater ma fuite de Bruxelles et les incidents qui ont précédé mon engagement, vous oubliez seulement que tant d'autres ont fait ce geste, ent couru les mêmes dangers, que cette aventure qui m'a certes causé des émotions intenses, n'offrirait qu'un intérêt très relatif pour vos lecteurs. Ils sont tous trop vaillants ici de la Mer aux Vosges; être courageux, même héroïque, cela paraît si simple. Aussi bien que l'on s'imagine faire son devoir, il y en a tant d'autres qui font mieux encore, et si tranquillement.

Excusez mon écriture et mon style, je ne suis guère installé et mon bureau

manque de confort.

Corneil de Thoran. A. 148. Armée Belge en Campagne.

29 Novembre. Front de Champagne.

Je viens de recevoir votre revue. Depuis 15 mois de présence sur les lignes de feu, je n'ai pas eu un plus grand plaisir; le lien qui manquait entre les amis, les camarades, les vieux et les jeunes, existe désormais, et nous serons maintenant au courant des manifestations de notre bel art.

Une seule chose vient diminuer ma joie; c'est la liste déjà trop longue de nos cama: ades morts pour la Patrie, et cependant nous sommes fiers de coopérer à la grande et belle cause de la Liberté.

J'ai le plaisir d'avoir à mes côtés mon bon ami Laurent Ceillié l'éminent critique du Monde Musical; notre ancienne et sincère amitié nous aide à supporter les souffrances d'une aussi longue et aussi rude campagne, car nous connaissons presque tout le front de la Mer aux Vosges, le 20e Corps étant de toutes les fêtes et de toutes les attaques.

J'ai eu la chance d'échapper plusieurs fois à la mort et j'ai confiance en ma

bonne étoile.

Je vous quitte en vous priant de trans-

mettre mon amical souvenir au brave « Chant Choral »(1).

Je vous prie, etc ...

Roger PÉNAU,

Pianiste,

Lauréat du Conservatoire.

160° Régt. d'Inf. C. H. R., 20° Corps, S. P. 125

QUELQUES LETTRES

M. Paul Lacombe

Compositeur de Musique

Nous extrayons d'une lettre très virile du délicieux compositeur les lignes suivantes :

« Quelle excellente idée vous avez eue de fonder, justement dans le temps où nous vivons, un journal s'occupant de la musique et des musiciens, quoi qu'en dise

« Eh bien, moi, je continue à écrire de la musique parce que les idées continuent à germer dans mon cerveau. Et qu'est-ce qu'on deviendrait, si on ne pouvait se distraire de temps en temps de cette pensée lancinante de la guerre! »

M. Roger-Ducasse

Compositeur de Musique,

Inspecteur du Chant dans les Ecoles de la Ville de Paris

« J'ai été à l'Hôpital militaire du 20 octobre au 1^{er} janvier et jusqu'à maintenant j'ai traîné une convalescence un peu longue . . .

M. G. Alary

le distingué Compositeur de Musique de chambre

« Ne pourriez-vous pas réserver une place dans vos colonnes pour la correspondance gratuite des familles d'artistes qui n'ont pas de nouvelles de leurs enfants (prisonniers et disparus) et qui pourraient par ce moyen en demander? »

L'idée est excellente. Nous insérerons volontiers ce que les familles éprouvées nous communiqueront.

M. Emile Pessard

Professeur au Conservatoire

L'Amicale des anciens élèves de la Classe Pessard a pour nom « La Camaraderie ».

Au début de la guerre, nous avons pu envoyer à chacun des membres qui sont au feu un petit colis de douceurs mais à notre grand grand regret, notre caisse, très plate, ne nous a pas permis de recommencer.

(r). L'Association pour le développement du Chant presidée par M. Jean d'Estournelles de Constant et dirigée par M. Henri Radiguer.

> 4- PER-0194 NO 3 19 15